

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 Décembre 2021

L'an deux mil-vingt-un, le Vendredi trois Décembre à vingt trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en Mairie de Prunay le Temple – 2 Rue de la Commanderie sous la Présidence de Monsieur Jean MYOTTE Maire, suite à la convocation en date du vingt-neuf Novembre deux mil vingt un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents :** Messieurs Jean MYOTTE ; Jean François BONNIN ; Guillaume MANGIN ; Thierry DELAGE ; Alain TANDRE ; Madame Valérie LA DUCA ; Eva CUSENIER.

**Absents :** Philippe MARTIN ; Annie MARTIN ; Christine MENU AYANT donnée le pouvoir à Monsieur Jean MYOTTE.

**Secrétaire de séance :** Jean-François BONNIN

---

### **I- Approbation des procès-verbaux du 2021 :**

Le procès-verbal de la séance du 14 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents ce jour.

### **II- Centre de vaccination :**

Monsieur le Maire annonce aux membres qu'un centre de vaccination va rouvrir à Septeuil à compter du Mardi 07 Décembre.

### **III- Primes CIA : (2021-24)**

Monsieur le Maire propose de porter ce complément à 1 850€ repartit comme suit :

|                             |   |      |
|-----------------------------|---|------|
| - Madame Barbara BOISSONNET | : | 300€ |
| - Madame Christelle FRENOT  | : | 300€ |
| - Monsieur James PECH       | : | 300€ |
| - Madame Florence SCHIOCHET | : | 950€ |

Et conforme aux termes de la délibération 2019-21.

### **IV - DM sur le résultat d'investissement repris au compte 001 : (2021-25)**

Monsieur le Maire précise que suite à un rendez-vous avec Madame Anne COUSTY (Conseillère aux décideurs locaux), il ressort que le résultat de clôture d'investissement de 2020 est de -127 340,90€ alors sur le budget primitif 2021 le déficit a été repris au compte 001 pour un montant de -127 843,16 soit une différence de 502,26€.

Pour équilibrer le compte 001 une DM doit être prise :

|            |                                  |                 |
|------------|----------------------------------|-----------------|
| <b>001</b> | <b>Résultat d'investissement</b> | <b>- 502,26</b> |
| <b>165</b> | <b>ressources</b>                | <b>+ 502,26</b> |

Les membres approuvent cette DM

## **V- Subvention aux organismes : (2021-26)**

Les membres du conseil à l'unanimité décident d'accorder les subventions suivantes :

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Comité des fêtes    | : 1 000 euros |
| Restos du cœur      | : 100 euros   |
| Hôpital de Houdan   | : 200 euros   |
| Ancient combattants | : 100 euros   |

## **VI- Modification des statuts du SIRYAE : (2021- 27)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D642-2021 du Comité Syndical du SIRYAE en date du 8 juillet dernier portant sur l'adoption de ses nouveaux statuts,

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SIRYAE de se prononcer sur l'adoption ses nouveaux statuts,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve les statuts du SIRYAE ci-annexés.
- Précise que les nouvelles dispositions statutaires, après consultation des Collectivités adhérentes au SIRYAE dans les conditions prévues à l'article L5721-2-1 par le Code Général des Collectivités Territoriales, entreront en vigueur à la date d'établissement de l'arrêté préfectoral.

## **VII - Renouveau du rythme scolaire à 4 jours pour l'école Prunay Le Temple : (2021-28)**

Monsieur le Maire indique que l'Inspectrice de l'Education nationale nous informe qu'il convient de reprendre une délibération concernant le renouvellement des 4 jours du rythme scolaire pour l'Ecole de Prunay le Temple.

Les représentants des parents d'élèves consultés par Monsieur le Maire y sont favorables et en conséquence, les membres du Conseil approuvent unanimement le renouvellement de ce rythme scolaire.

## **VIII – Installation de miroir sécuritaires : (2021-29)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que pour répondre à plusieurs demandes il convient d'installer un miroir dans le virage de la Rue de l'Eglise à hauteur du puits entre les numéros 1 et 3.

D'autre part il est nécessaires de remplacer les miroirs face à la sortie de l'école et face à la sortie du cimetière.

Après discussion les membres du Conseils décident à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise LECUYER dont le devis s'élève pour l'ensemble à 1 984,80€ TTC.

D'autre part une demande de subvention sera faite dans le cadre du TRIENNAL.

## **IX - Urbanisme :**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

## **X - Travaux sécuritaires :**

**Eclairage public** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il doit rencontrer le cabinet Foncier Experts, pour se faire présenter en détail le projet d'enfouissement de lignes et de pose de candélabres avec lampes LED, Rue Georges Pompidou et Route de la Mare aux Clercs.

Il réunira ensuite la commission travaux pour examiner ce projet.

## **Haie Rue du Bois de Prunay (rue qui vient de Tacoignières) :**

Monsieur le Maire relance le débat sur le projet de mise en place d'une haie sur une longueur de 50 mètres de part et d'autre de la route avant le panneau d'entrée du village afin de provoquer un effet de ralentissement sur les véhicules. Toutefois l'étroitesse de la route et des bas cotés posent problème et le conseil souhaite que d'autres solutions soient explorées.

## **XI - Parcelle AA 16 :**

Le Maire informer les membres du conseil qu'une solution serait en vue pour rétrocéder pour une somme symbolique cette parcelle aux propriétaires de la parcelle AA16 sans avoir à engager une procédure lourde et coûteuse.

## **XII - Site internet :**

Monsieur le Maire souhaite une réunion de finalisation du site avec les membres du Comité créé à cet effet.

Réunion est prévue le vendredi 10 décembre à 17H30.

## **XIII - Manifestations de fin d'année 2021 :**

**Gouter des Anciens** : Prévu le vendredi 17 Décembre, maintenu avec les gestes barrières en vigueur + pass sanitaire obligatoire. Annulation des chants par les enfants de l'école.

**Marché de Noël** : le marché de Noël est maintenu, avec les gestes sanitaires en vigueurs + pass Sanitaire obligatoire, avec une entrée et une sortie qui ne se croisent pas. La vente de gâteaux est autorisée (mais sans consommation sur place) aucune boisson ou gouter ne sera proposé. Cette manifestation est réservée aux parents des élèves de Prunay le Temple.

**Repas de Noël** : le repas de Noël des enfants est maintenu mais uniquement pour les enfants qui sont inscrits régulièrement à la cantine.

Par conte tous les enfants de l'Ecole recevront un personnage de Noël en chocolat.

**Panier gourmand pour les anciens de Noël** : Madame Eva CUSENIER s'est occupée des paniers gourmands avec grand plaisir.

#### **XIV - Questions diverses :**

**1- modifications dans le fonctionnement du SIEED** : une distribution de dépliants d'information sera effectuée aux administrés de Prunay dès lundi pour les avertir des changements à intervenir.

**2- PAYFIP** : Monsieur le Maire indique que les parents d'élèves qui n'ont pas opté pour le prélèvement automatique pour le règlement des prestations extra scolaires pourront dès Janvier 2022 régler par carte bancaire sur le site PAYFIP qui figurera sur le site internet de la Mairie.

Prochaine séance le à la maire à vendredi 21 Janvier 20h30

Fin de la séance à 22h45